



Communauté de Communes
du **Sisteronais-Buëch**

SIEGE SOCIAL : 1, PLACE DE LA REPUBLIQUE

04200 – SISTERON

Tél. 04.92.31.27.52

Fax. 04.92.31.99.02

Mail. contact.ccsb@sisteronais-buech.fr

PORTAGE DE REPAS
SERVICES À LA POPULATION

Rue des Jardins

04700 SERRES

☎ 04 92 67 19 44

services.population@sisteronais-buech.fr

OPTEZ POUR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Le service à la population de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch vous offre la possibilité de payer vos factures par **prélèvement automatique**.

COMMENT PROCÉDER :

Il vous suffit de **remplir le contrat d'adhésion et l'autorisation de prélèvement** qui se trouve au dos de cette feuille et de les renvoyer à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Sisteronais Buëch
Service Finances
1 Place de la République
04200 SISTERON

Pensez à **dater et signer les 2 parties du document** (le contrat et l'autorisation de prélèvement).

N'oubliez pas de **joindre un relevé d'identité** bancaire, postal ou de Caisse d'Épargne (RIB, RIP ou RICE).

ATTENTION

La mise en œuvre du prélèvement automatique de votre facture entrera en vigueur
Le mois suivant la réception de votre demande de prélèvement

Pour tout renseignement concernant la mise en œuvre du paiement de votre facture par prélèvement automatique, vous pouvez joindre le service à la population de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch

☎ 04 92 67 19 44

Mail : services.population@sisteronais-buech.fr.



1- CONTRAT D'ADHESION AU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Relatif au paiement de vos factures émanant DU PORTAGE DE REPAS

M^{me} M^{lle} M. NOM : Prénom :

Adresse de facturation :

..... Code postal : _____ Ville :

☎ : _ / _ / _ / _ / _ / _ ☎ : _ / _ / _ / _ / _ / _ ☒@.....

Adhère au prélèvement automatique : (*cochez la case*)

le 20 de chaque mois (en fonction du calendrier la date peut différer de quelques jours)

/! Si vous changez de compte bancaire, vous devrez nous transmettre un nouveau RIB avec une nouvelle autorisation de prélèvement.

Si vous souhaitez renoncer à votre contrat de prélèvement, vous pouvez le faire à tout moment par simple lettre adressée à CCSB -Service Finances – 1 Place de la République - 04200 SISTERON.

En cas de rejet d'un prélèvement, vous serez exclu du système. Les frais de rejet seront mis à votre charge, et un nouveau contrat d'adhésion devra être rempli si vous souhaitez adhérer à nouveau.

Date :

Signature :



2- AUTORISATION AU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONAIIS BUËCH**.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement à la **Communauté de Communes**.

NOM PRÉNOM DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER			

N° NATIONAL D'EMETTEUR
FR90ZZZ672443

IBAN			
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
Établissement	Guichet	N° de compte	Clé R.I.B

DESIGNATION DU CREANCIER
Communauté de Communes du Sisteronais Buëch

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT/BANQUE TENEUR DU COMPTE

Date :

Signature du titulaire du compte à débiter :

N'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne.